

Compte-rendu de la commission déchets ménagers

10 novembre 2015

Etaient présents :

Elus : Jean-Louis AUBERT, Eric BOCHET, Bernard BORNIER, Marie-Josèphe BRAILLON, Caroline BRAZIER, Gérard BOUREZ, Nicole BUIRETTE, Georges CARPENTIER, Jean-Pierre COURTIN, Julien DESPAS, Régis DESTREZ, Louise DUPONT, Anne GENESTE, Jean-Claude GUERIN, Laurent GROUSEZ, Daniel LETURQUE, Pascal LIENARD, Guy MARTIGNY, François NUYTTEN, Dominique POTART, Carole RIBEIRO, Martial SEGUI, Jean-Pierre SORLIN, Bruno TRIOLET.

Etaient excusés :

Joël LHOTTE, Sébastien RICHETEZ, Bruno SEVERIN, Jacques SEVRAIN, Laurence RYTTER, Thierry VION, Pierre-Jean VERZELEN et Jean-Michel WATTIER.

Madame RIBEIRO rappelle l'ordre du jour de la commission Environnement :

1. Bilan de l'activité du service de janvier à septembre 2015
2. Proposition de modification du règlement : étude des cas particuliers
3. Proposition de tarifs REOMi et REOM 2016
4. Evolution du service
5. Projet poules

1. Bilan de l'activité du service de janvier à septembre 2015

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés sur les 9 premiers mois des années 2013, 2014 et 2015.

La baisse du tonnage des ordures ménagères s'est poursuivie : - 7, 30 % entre 2014 et 2015. Depuis 2013, la Communauté de communes a fait baisser son tonnage d'ordures ménagères enfouis de 28, 01 %.

Sur la même période, les recyclables ont connu une hausse de 7, 80 %. Depuis 2013, la Communauté de communes a fait augmenter son tonnage de matériaux collecté et recyclé de 26, 30 %.

	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Ordures ménagères	2662, 24 t	2065, 20 t	1914, 74 t	- 7, 30 %
Recyclables	454, 62 t	532,68 t	574, 16 t	+ 7, 80 %

Caractérisations

Toutes les 3 semaines, un échantillon de sacs de tri est prélevé à l'arrivée du camion en centre de transfert pour être caractérisé. Il s'agit d'un tri manuel du contenu des sacs pour en connaître la composition : papiers, cartons, briques alimentaires, ...et indésirables aussi dénommé refus de tri. Le tableau ci-après présente les caractérisations réalisées en 2015. Pour mémoire, un taux « acceptable » tourne autour de 13 – 15 %.





Date	Taux de refus	Nature des refus
28/01/15	20, 70%	barquette, sacs d'ordures ménagères, films, plastiques souples, sac de croquettes vide
19/02/15	18, 63%	Sac de croquettes, céréales, pain, beaucoup de barquettes, beaucoup de fines
24/02/15	36, 43%	Pains, cartouches d'encres, piles, vêtements
13/03/15	11, 66%	Huile moteur, couches, barquettes,
23/03/15	18, 98%	Paire de chaussures, canette pleine, sac de litière
30/04/15	8, 62%	Plastiques souples ...
20/05/15	18, 60%	Denrées alimentaires, cendres, plastiques souples, pot de fleurs
20/05/15	29, 68%	Ballon de foot, sacs à main, manettes de jeu vidéo
05/06/15	13, 6%	Textiles, lunettes de protection, rouleau/brosse à peinture
16/06/15	10, 63%	Couches, vêtements, plastiques souples
22/07/15	16, 84%	Barquettes, manettes de jeu, chaussures, gants ...
16/09/15	8, 75%	Films plastiques, pots de yaourt
05/10/15	6, 00%	Films plastiques
20/10/15	13, 00%	1 sac d'ordures ménagères et des emballages souples

La qualité de la collecte est fonction du geste de tri des habitants et de la prestation des ripeurs (équipiers de collecte). Un nouveau guide du tri a été réalisé pour aider les habitants à mieux trier. Les consignes de collecte sont rappelées régulièrement aux ripeurs afin que les sacs remplis d'ordures ménagères ou contenant un trop grand nombre d'erreurs de tri soient laissés sur place.

A la demande de la Commission, la définition du Point vert est rappelée.



Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Les entreprises payent le « Point Vert » pour financer la collecte, le tri et le recyclage des emballages qu'elles mettent sur le marché. Le tarif est calculé selon le poids, le matériau et le nombre d'éléments de l'emballage. Voici quelques exemples du coût du Point Vert pour des emballages couramment utilisés :

- Bouteille d'eau 1,5 litre : environ 0.97 ct € 
- Canette (aluminium) 33 cl : environ 0.22 ct € 
- Bouteille d'huile (verre) 75 cl : environ 0.74 ct € 
- Pot de Yaourt (plastique) 125 gr. : environ 0.22 ct € 

- Flacon de savon (plastique) : environ 1.087 ct €



Depuis le 1^{er} avril 2015, les matériaux recyclables (sacs jaunes) sont triés au centre de tri d'Urvillers (Valor'Aisne). La visite de ce centre sera proposée aux membres de la commission Environnement début 2016.

2. Proposition de modification du règlement : étude des cas particuliers

Trois cas particuliers sont proposés à l'étude de la commission :

- **Personne seule** : les foyers d'une personne règle la même facture qu'un foyer de deux personnes (hors levée supplémentaire éventuelle). Cette facture REOM i 2015 est supérieure à la facture REOM de 2014.
- **Résidence secondaire** : certaines résidences secondaires sont mécontentes de la conteneurisation. Elles déclarent ne pas être présentes le jour de collecte et ne pouvoir sortir/rentrer leur bac. Pour mémoire, en 2014 la REOM pour une résidence secondaire était de 197,64 euros. En 2015, elle est de 161 euros, soit une baisse de 18,5 %.
- **Auto-école** : une auto-école qui possède deux antennes sur le territoire souhaite ne payer qu'une seule redevance

Après en avoir débattu, les membres de la commission décident de ne pas modifier le règlement.

3. Proposition de tarifs REOMi et REOM 2016

A l'unanimité, les membres de la commission proposent de ne pas modifier les tarifs de REOM et REOM i pour 2016.

Seuls les tarifs d'accès aux déchetteries pour les artisans sont modifiés. Ils n'avaient pas été augmentés en 2015 contrairement aux autres tarifs.

REOMi 2016 :

Tarifs REOM i	Tarifs 2014 à blanc	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Bac 120l	129€	161€	161€
Bac 240 l	179€	242€	242€
Bac 360l	220€	309€	309€
Bac 660l	271€	365€	365€
Levée supplémentaire	2,20€	2,80€	2,80€

REOM 2016 :

Tarifs REOM pour les particuliers ne pouvant disposer d'un bac	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Redevance de base (adulte à partir de 18 ans)	84, 62€	87, 84€	92, 23€	92, 23€
Redevance enfant (0 à 17 ans)	25, 39€	26, 35€	27, 67€	27, 67€
Redevance principale foyer et Chambre d'hôtes)	63, 47€	65, 88€	69, 17€	69, 17€
Redevance secondaire et gîte	190, 40€	197, 64€	207, 52€	207, 52€

Tarifs spécifiques :

Tarifs	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Echange ou opération de maintenance d'un bac qui n'a pas été exécutée du fait de l'utilisateur	60€	60€
Mise à disposition exceptionnelles et ponctuelles de bacs pour une manifestation Bac 660 l (par levée et par bac)	80€	80€
Changement de bac, hors évolution démographique du foyer, pour un volume inférieur (lorsqu'il existe)	gratuit	Ce changement n'est plus autorisé
Changement de bac, hors évolution démographique du foyer, pour un volume supérieur (lorsqu'il existe)	60€	60€

Remplacement des bacs détruits ou volés

Le tarif est basé sur le coût d'achat du bac et sera facturé à l'utilisateur. En 2015, des bacs 120l, 360l et 660 l ont été acquis via un nouveau contrat. Le tarif des bacs qui seront remplacés en 2016 doivent tenir compte des prix d'achat pratiqués dans le dernier contrat en cours. Seul le tarif des bacs 240l n'est pas modifié. Le stock des bacs 240l est suffisant et n'a pas nécessité de nouvelle acquisition.

Tarifs	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Remplacement bac 120 l	25, 92€	27, 98€
Remplacement bac 240 l	33, 72€	33, 72€
Remplacement bac 360 l	48, 72€	52, 58€
Remplacement bac 660 l	129, 12€	120, 98€

Accueil des professionnels en déchetterie :

Lors de leur passage en déchetterie, les professionnels règlent leur dépôt en fonction du type de véhicule et à l'aide de la carte prépayée (10 passages).

VEHICULE UTILISE pour le dépôt	PRIX carte 2010	PRIX carte 2011	PRIX carte 2012	PRIX carte 2013	PRIX carte 2014 et 2015	PRIX carte 2016 + 5%
FOURGONNETTE Poids Total à Vide < 1 T 250	100€	102, 50€	107, 60€	110, 30€	114, 50€	120, 23€
FOURGON 1 T 250 < Poids Total à Vide < 2 T 020	200€	205, 00€	215, 30€	220, 60€	229, 00€	240, 45€
CAMION 2 T 020 < Poids Total à Vide < 3 T 500	300€	307, 50€	322, 90€	330, 90€	343, 40€	360, 57€

REOMi des communes

En 2015, les communes n'ont pas été facturées selon la tarification incitative mais selon le forfait comme les années antérieures. Néanmoins, les levées de bacs ont été comptabilisées afin de déterminer une facturation à blanc 2015.

Le tableau permettant de comparer les montants payés par les communes en 2015 et l'estimation en REOM i 2015 est distribué en séance. Les levées supplémentaires sont uniquement celles du 1^{er} semestre.

Il apparait que des communes ont des bacs qui ne sont pas utilisés et/ou qui pourraient être mutualisés. Par exemple : deux bacs pour la salle des fêtes dont un seul est levé. Il est prévu de revoir chaque commune afin d'ajuster la dotation.

Concernant les salles des fêtes, il est demandé d'étudier la possibilité d'adapter des serrures aux conteneurs.

Le passage à la REOMi pour les communes est validé.

4. Evolution du service

Le souhait de la Commission Environnement concernant le passage à une collecte non plus chaque semaine mais chaque quinzaine semble de plus en plus réaliste : la majorité des ménages ne sort pas son bac chaque semaine mais plutôt toutes les 3 semaines voir 1 fois par mois.

Le marché actuel (échéance au 31 mars 2018) ne prévoit pas le passage à la collecte une semaine sur deux. Il semble aussi raisonnable de ne pas précipiter cette modification afin d'identifier clairement les foyers qui présentent leur bac chaque semaine et surtout leurs motivations. Est-ce par principe ? Est-ce un foyer où une personne souffre d'incontinence ?

Si les tarifs ne sont pas modifiés en 2016, la commission souhaite garder à l'esprit la situation des personnes seules, seule catégorie de ménages qui ne bénéficient pas d'une baisse des tarifs. Dans

l'optique d'une évolution future, il est souhaité que cette catégorie d'usagers puisse bénéficier de manière plus significative de la tarification incitative.

Mme RIBEIRO informe la commission de la suite donnée à la demande faite au SIRTOM du Laonnois d'accéder à ses déchetteries. Pour la seule commune de Couvron-et-Aumencourt, cet accès serait facturé à hauteur de 13 000 euros. Après discussion, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

L'achat d'un broyeur est également évoqué et sera approfondi lors d'une prochaine commission.

Concernant les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI), il est évoqué la possibilité de faire de la MSP de Marle un point de collecte. Or, il s'avère qu'actuellement chaque professionnel a son contrat et ne souhaite pas avoir recours à un contrat collectif.

A titre d'information, il est rappelé que les pharmacies de Crécy/Serre et Marle sont des points de collecte des DASRI pour les patients en auto-traitement. A proximité, les pharmacies de Crépy-en-Laonnois, Aulnois-sous-Laon et plusieurs pharmacies de Laon le sont également.

La liste complète des points de collecte est disponible sur le site de DASTRI : <http://nous-collectons.dastri.fr/>. DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics concernant les DASRI.

5. Projet poules

Il s'agit d'une solution de valorisation de déchets alimentaires et fermentescibles, complémentaire aux actions de compostage (pour lesquelles l'intégration des restes de déchets alimentaires n'est pas conseillée) et à une moindre mesure de gaspillage alimentaire (gestion en aval des déchets alimentaires).

Cette pratique, qui n'est pas nouvelle, a été remise au goût du jour par nos voisins belges depuis les années 90 sous un angle plus humoristique.

Une poule peut ingérer près de 150 kg de déchets alimentaires sur une année. Les poules peuvent largement concourir au détournement de ces déchets de la poubelle grise et donc à leur réduction.

L'intérêt de cette opération de communication sur la réduction des déchets réside aussi dans l'obtention d'œufs frais (près de 250 œufs par an et par poule).

La plupart des collectivités partent sur une dotation de 2 poules par foyer témoin / volontaire. Certaines vont même jusqu'à fournir un poulailler.

Le coût (sur la base de 2 poules par foyer et d'une vingtaine de foyer) :

Moyens humains :

- Elu (10 h)
- Directeur (15 h)
- Chargé(e) de communication (15 h)
- Chargé(e) de la prévention des déchets (45 h)

Moyens financiers :

- Impressions des flyers : 50 € HT (en interne)
- Achat de poules et remise d'équipements annexes (grain, bio-seau) : 520 € HT

Moyens techniques :

- Véhicule pour le transport des gallinacés.

En plus :

La plupart des collectivités organise un moment festif (repas, pique-nique) pour la remise des poules.

Le suivi des poules : chaque foyer s'engage a minima à : bien traiter les poules, (en garantissant un abri sain et une alimentation qui réponde à leurs besoins) et à les garder au moins 2 ans. Cela peut aller jusqu'à peser les déchets donnés aux poules, mis au compost, etc.

Des questions sont posées concernant le risque sanitaire lié à l'élevage des poules.